

MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROUSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-01 – Engagement de réserver 2 parcelles à Sèvre Loire Habitat - Lotissement du Champ de la Fontaine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la collectivité a engagé la création d'un lotissement communal sur le site du stade Jean Nivet et que ce lotissement se nommera « Champ de la fontaine » ;

Considérant que le bailleur public Sèvre Loire Habitat est intéressé par l'acquisition de deux parcelles ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

Décide de réserver 2 parcelles du futur Lotissement communal « Champ de la fontaine » à Sèvre Loire Habitat, constituant ainsi un macro-lot avec le projet d'y construire 4 logements ;

Dit que ces 2 parcelles représentent une superficie sur plan de bornage ;

S'ENGAGE à les lui céder dès les formalités nécessaires réalisées et notamment le bornage ;

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

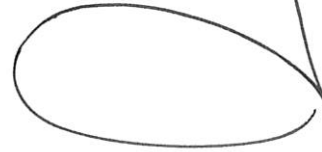
La Secrétaire de Séance,

Rachel MERLET



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-02 – Convention entre la FFVE et les Villes et Villages d'accueil des véhicules d'époque

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de partenariat entre la FFVE et les Villes et Villages d'accueil des véhicules d'époque et la Commune de Cerizay ;

Considérant que la ville de Cerizay s'inscrit dans cette démarche. Elle considère l'accueil de véhicules d'époque comme une animation offerte au grand public, donnant lieu également à la rencontre du patrimoine bâti et du patrimoine roulant. L'accueil des collectionneurs eux-mêmes permet de surcroît de favoriser le tourisme et l'économie locale ;

Considérant qu'il convient d'établir une convention afin de mettre en œuvre les modalités ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

DÉCIDE de conclure une convention de partenariat relative à l'accueil des véhicules d'époque ; telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Rachel MERLET



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-03 – Acquisition d’une partie de parcelle « 4 bis place St Pierre » - BX 107b

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l’article L.2141-1 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L’UNANIMITE DECIDE :

ACQUIERT pour l’euro symbolique, une partie de la parcelle cadastrée BX 107b, d’une superficie de 19 centiares environ, conformément au plan ci-dessus, à M. et Mme FOURNIER – lieu-dit l’Anguillette – 79140 CERIZAY, ou toute autre personne ou entité pouvant s’y substituer ;

DIT que les frais de bornage et d’acte seront à la charge de l’acquéreur ;

DONNE l'autorisation à M. le Maire ou à son représentant pour signer les documents relatifs à cette affaire et l'acte, dressé par l'étude notariale Jolly-Blumann à Cerizay.

Pour extrait conforme,

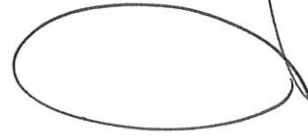
La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Rachel MERLET



Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-04 – Vote des Taux d'impositions communaux - 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1639 ;

Vu le taux voté au conseil départemental en 2020 (18.88%) ;

Considérant qu'il convient de fixer les taux applicables aux contributions directes perçues par la collectivité, soit les taxes du foncier bâti et non bâti et de la taxe d'habitation à compter de 2024 ;

Considérant que les taux 2023 étaient les suivants :

Taxe habitation : 13.5%
Taxe foncière Bâti : 37.38%
Taxe foncière non bâti : 54%



Considérant que ces taux sont inchangés depuis 2002, et que la volonté affichée de la municipalité est de ne pas faire peser sur les Cerizéens une charge supplémentaire en augmentant les impôts.

TAXES	TAUX	BASES 2022	PRODUITS 2022	TAUX	BASES 2023	PRODUITS 2023	BASES prévisionnelles 2024	PRODUITS attendus 2024
HABITATION	13,50 %	149 760	0	13.50%	160 392	21 653	159 000	21 465
FONCIERE BATI	18,50 %	4 390 254	1 645 841	37,38%	4 666 000	1 744 151	4 914 000	1 836 853
FONCIERE NON BATI	54,00 %	91 468	49 464	54,00%	98 100	52 974	101 500	54 810

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,50 %
- Taxe foncière Bâti : 37,38 %
- Taxe foncière non bâti : 54,00 %

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Rachel MERLET

Le Maire,

Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-05 – Fixation du prix de vente R1 - PEN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie PEN en date du 18 mars 2024 ;

Considérant le bilan de l'exercice 2023 ;

Considérant le tarif R1 établi en 2023, sur la base d'un prévisionnel de dépense, était de 70 € HT / MWh livré ;

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2023 la dépense réelle relative au tarif R1 s'établit à 69,27 € HT / MWh ;

Considérant que le solde 2023 constaté devra être régularisé à la prochaine facturation trimestrielle pour chaque abonné ; de la manière suivante :

- Collège Clémenceau : - 196,45 € HT

- Agglo 2 B – Aquadel : - 447,14 € HT
- Ville de Cerizay : - 424,43 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

FIXE le tarif R1 pour l'année 2024 à 70.00 € HT /MWh ;

ÉTABLIT le solde 2023 de chaque abonné comme suit :

- Collège Clémenceau : - 196,45 € HT
- Agglo 2 B – Aquadel : - 447,14 € HT
- Ville de Cerizay : - 424,43 € HT

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Rachel MERLET



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-06 – Conclusion d'un protocole transactionnel avec l'entreprise Charier

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant que la Ville de Cerizay a confié par marché public à l'entreprise Charier en 2016 la réalisation du lot 1 – Travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle ;

Considérant que des désordres sont apparus par la suite et que la Ville en a informé l'entreprise Charier par courrier en date du 31 août 2020 ;

Considérant que les différentes expertises réalisées en collaboration avec les compagnies d'assurance des deux parties n'ont pas permis d'aboutir à une solution ;

Considérant que les parties ont alors mené des négociations qui ont permis d'aboutir à un accord qu'il est proposé de finaliser dans le cadre d'un protocole transactionnel ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

VALIDE le protocole transactionnel tel que joint en annexe ;
AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ;
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,


La Secrétaire de Séance,

Rachel MERLET



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU





MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-07 – Dispositif « Argent de poche »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code du Travail et notamment ses articles R324-11 à R324-23 relatif au travail des jeunes mineurs ;

Vu la circulaire interministérielle du 27 février 2002/DIV et son annexe technique portant dispositif « Argent de Poche » ;

Vu la convention de partenariat entre la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais et la Commune de Cerizay ;

Considérant que la commune de Cerizay souhaite s'associer au dispositif argent de poche pour permettre aux jeunes de la commune, de 16 et 17 ans d'en bénéficier pendant les vacances estivales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

ADHÉRE au dispositif « Argent de Poche » porté par la Mission locale de Cerizay et de Saint-Genest ;

IMPUTE les crédits et dépenses sur le budget de rattachement du service concerné ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Rachel MERLET

Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-08 – Création de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps non complets nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade dans le cadre des avancements annuels,

Il est nécessaire de procéder à la mise à jour suivante :

Postes à créer	Temps de travail	A compter du
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	20/35 ^{ème}	15/04/2024
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	20/35 ^{ème}	15/04/2024
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28.77/35 ^{ème}	01/04/2024
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	25.28/35 ^{ème}	01/04/2024
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	13/04/2024
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	01/04/2024
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	35/35 ^{ème}	01/04/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

ACCEPTE les créations de poste désignées ci-dessus ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs, ci-joint ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Rachel MERLET



Le Maire,

Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-09 – Prise en charge d’une paire de prothèses auditives par le FIPHFP

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°83*634 du 13 juillet 1983 et notamment ses articles 6 et 38 ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatifs au Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et notamment l’article 3 sur les actions qui peuvent faire l’objet de financement par le fonds ;

Vu la reconnaissance de travailleur handicapé accordé à M. Rémi BOISSEAU, agent polyvalent des services techniques, à compter du 1^{er} juin 2023 et sans limite de durée ;

Vu le catalogue des interventions du FIPHFP, dans le cadre des aides financières apportées aux agents bénéficiant d’une reconnaissance de travailleur handicapé ;

Vu l'avis du médecin de prévention en date du 22 décembre 2023 ;

Vu l'acceptation du FIPHFP pour la prise en charge à hauteur de 1300€ d'une paire de prothèses auditives de M. Rémi BOISSEAU ;

Considérant la prescription d'une paire de prothèses auditives pour M. Rémi BOISSEAU, pour un montant de 4.100 € auprès de l'entreprise Aide Audition Llabador – Zac Eric Tabarly – 85340 LES SABLES D'OLONNE ;

Considérant que la participation du FIPHFP est obligatoirement versée à la commune, qui se doit de la reverser à l'entreprise Aide Audition Llabador ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

VALIDE la sollicitation du FIPHFP pour percevoir une aide de 1300 € destinée à financer pour partie une paire de prothèses auditives à M. Rémi BOISSEAU, aide qui sera directement reversée par la commune à l'entreprise Aide Audition Llabador sur présentation de facture ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

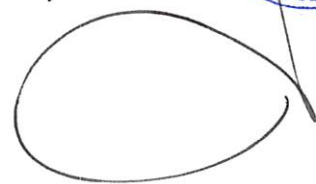
La Secrétaire de Séance,

Rachel MERLET



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-10 – Tarification cantine 2024-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 ;

Considérant qu'il y a lieu de voter les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 ;

Considérant qu'il est proposé une augmentation d'une part variable de 3% et d'une part fixe de 0,03€ comme présentée ci-dessous ;

Quotient	Barème	2023-2024		2024-2025	
		Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
QF1	0 à 550€	2.25 €	2.57 €	2.35 €	2.68 €
QF2	551€ à 770€	2.96 €	3.38 €	3.07 €	3.51 €
QF3	771€ à 1000€	3.42 €	3.92 €	3.55 €	4.07 €
QF4	1001€ à 1200€	3.77 €	4.30 €	3.91 €	4.46 €
QF5	1201€ à 1500€	4.06 €	4.63 €	4.21 €	4.80 €

QF6	Supérieur à 1500€	4.24 €	4.86 €	4.86 €	4.86 €
Majoration repas non réservé		0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

	2023-2024	2024-2025
Tarifs adulte – professionnel	5.00 €	5.18 €
Tarifs stagiaire	3.91 €	4.06 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :
Résultat du vote - 21 POUR – 4 CONTRE (B BELGY – C APPARAILLY (pouvoir à A DUFRESE)– I MOINET – A DUFRESE)

VALIDE les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2024-2025, tels que présentés ci-dessus ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

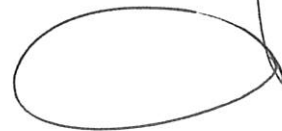
La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Rachel MERLET



Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-11 – Adhésion à « l'association du passeport du civisme »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'association pourra accompagner, conseiller, réaliser et mettre à disposition des supports pour la bonne mise en œuvre de ce projet à destination des élèves de CM2 de la Ville de Cerizay ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

DECIDE d'adhérer à l'Association du Passeport civisme ;

DECIDE de verser annuellement à cette Association la cotisation de 400 € ;

DECIDE de désigner M Johnny BROUSSEAU et Mme Stéphanie BOYARD comme représentants de la collectivité ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Rachel MERLET



Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Benoît BELGY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Renée SICAUD, M. Arnaldo PEREIRA, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Carole PAREDES, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, Mme Chantal APPARAILLY.

Pouvoirs : L LOPES à N MUNAR, D DOSEV à R MERLET, C PAREDES à J BROSSEAU, C VION à Y FORTIN, A ALLOUY à S GRELLIER, C APPARAILLY à A DUFRESE.

Secrétaire de séance : Rachel MERLET

Convocation : le 19 mars 2024

Del.2024/03/25-12 – Diffusion culturelle et animations 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-29 ;

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville ;

Considérant que la diffusion et l'animation locale reste de compétence et de maîtrise d'ouvrage communale avec l'organisation d'événements ponctuels à dimension locale ;

Considérant la volonté communale de proposer une programmation 2024 accessible à tous, telle que déclinée ci-dessous :

Spectacles - Animations	Dates
Jeune public : <ul style="list-style-type: none">- Orchestre à l'école- EMMS (Conservatoire de musique du Bocage Bressuirais)	Année scolaire

- Projet d'action culturelle en milieu scolaire	
Cinéma / SCIC Cinémas Bocage Séances scolaires (maternelles et primaires) Ciné ado, ciné à 1 €	Janvier à décembre
Spectacles Jeune Public Scènes de territoires	Année scolaire
Carnaval - Bandas/fanfares - Animation	13 et 14 avril
Fête de la Musique	21 juin
Fête populaire - Convention Chambre d'Agriculture - Spectacle pyrotechnique - Groupe musicale	13 juillet
Visite Estival - Guide conférencier	Août
Marché de Noël - Animateur - Bandas/fanfares - Compagnies de spectacle	Décembre

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :

VALIDE la programmation d'intérêt communal pour l'année 2024 ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Rachel MERLET

Johnny BROSSEAU

